

PROGRAMME

« MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS Mention “Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs” – DU CNC MJPM »

Durée	300 heures de formation en centre et 350 heures en entreprise Amplitude de formation 10 mois	Dates / Lieu	Angers Du 12 septembre 2022 au 16 juin 2023
Public	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels en poste au sein d'associations tutélaires, ou préposés d'établissements hospitaliers Personne de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou d'un titre équivalent pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen 		
Nombre de participants	25 maximum	Tarifs	15€ / heure
Accessibilité handicap	Le CEFRAS demande à être informé sur les situations de handicap des stagiaires afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation et de prendre en compte les moyens de compensation du handicap. Tous nos sites ont un accès handicap.		
Prérequis	Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de MJPM.		
Moyens d'encadrement pédagogique et technique	Intervenant(s)	Professionnels du secteur spécialisés dans les domaines enseignés (Responsables de services MJPM, infirmiers, psychologues, magistrats, avocats, notaires, huissiers de justice) Enseignants universitaires spécialisés dans les domaines enseignés (droit privé, droit public, gestion budgétaire, gestion de patrimoine)	
	Responsables du projet de formation	LUCAS Nadège – 02.41.30.02.40	
	Contact administratif	ROCHARD Mélanie – 02.41.30.02.40	
Débouchés	A la croisée de l'action sociale et de l'action de justice, le Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs mention Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs exerce les mesures de tutelle et de curatelle que lui confie le juge des contentieux et de la protection. Métier : Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs en structure agréée par le préfet à titre privé ou en activité libérale.		

Finalités de la formation	<p>Titre de niveau 5 (anciennement niveau III) délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)</p> <p>Pour le DU : Diplôme Universitaire délivré par l'Université d'Angers (Faculté de Droit, d'Économies et de Gestion).</p>					
Objectifs pédagogiques	<p>A l'issue de la formation, les stagiaires sont capables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Incrire l'intervention du MJPM dans une approche globale de la personne et de son environnement (familial, social, culturel) ➔ Appréhender les spécificités juridiques applicables aux personnes protégées ➔ Mettre en œuvre une gestion administrative, budgétaire, fiscale et patrimoniale efficace et adaptée aux intérêts et aux besoins de la personne dans le respect de ses droits ➔ Identifier les capacités d'autonomie de la personne protégée ➔ Maîtriser les fondements de l'intervention tutélaire, notamment éthique et déontologique 					
Moyens et méthodes pédagogiques, techniques et humains	<p>Apports théoriques de connaissances appuyés par des études de cas, jeux de rôles, mise en situation.</p> <p>Quelques enseignements à distance.</p> <p>Lors des formations en présentiel, le formateur a, à disposition tout le matériel de formation nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Ordinateurs portables ➔ Vidéoprojecteurs ➔ Connexion internet ➔ Plateforme numérique dédiée ➔ Supports papiers ➔ Bibliothèque 					
Programme pédagogique	<p>La formation MJPM mention MJPM se compose de 4 domaines de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Juridique : 84 h ➔ Gestion : 78 h ➔ Protection de la personne : 72 h ➔ Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs : 66 h 					
Modalités d'évaluation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Un suivi tout au long de la formation ➔ 4 certifications durant le parcours de formation 					
Taux de réussite aux examens (Année 2021)	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center; padding: 5px;">86% (Sur 28 pers. présentes)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Taux de satisfaction (Année 2020)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">92% (Sur 24 répondants)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">Taux d'abandon en cours de formation (Année 2021)</td> <td style="text-align: center; padding: 5px;">0% (Sur 28 personnes formées)</td> </tr> </table>	86% (Sur 28 pers. présentes)	Taux de satisfaction (Année 2020)	92% (Sur 24 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2021)	0% (Sur 28 personnes formées)
86% (Sur 28 pers. présentes)	Taux de satisfaction (Année 2020)	92% (Sur 24 répondants)	Taux d'abandon en cours de formation (Année 2021)	0% (Sur 28 personnes formées)		

Le CFA CEFRAS informera de la mise à disposition de ces indicateurs sur le site de diffusion <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>.